

DÉCLARATION LIMINAIRE



www.fntecgt.fr

CSA-M du mercredi 08 juillet 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Une fois de plus le CSA Ministériel se réunit dans un contexte où les annonces politiques se multiplient, les ambitions stratégiques sont affichées avec force.

Le récent sommet de l'OTAN confirme une nouvelle accélération des politiques de réarmement et une augmentation sans précédent des dépenses militaires. Il s'agit de milliards d'euros mobilisés pour les équipements, les capacités industrielles et les objectifs opérationnels.

Pour **la CGT** la sécurité collective ne peut se construire uniquement sur une logique d'escalade militaire.

La Paix, le respect du droit international, la diplomatie, la coopération entre les peuples et la justice sociale demeurent les fondements d'une sécurité durable.

Nous refusons que les efforts demandés au nom du réarmement conduisent à fragiliser les politiques publiques, les services publics.

Au ministère des Armées la question est toujours la même : qu'en est-il de celles et ceux qui font vivre quotidiennement ce ministère ? **La CGT** constate que les personnels civils restent les grands oubliés.

La CGT refuse que les personnels civils soient considérés comme une simple variable d'ajustement, car sans eux pas de soutien, pas de maintien en conditions opérationnelles, pas d'infrastructures, pas d'achats, pas d'administration, pas d'expertise, ni de continuité du service public. Leur engagement est trop souvent ignoré !

Nous constatons un décalage entre les discours et la réalité séance après séance !



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DECLARATION LIMINAIRE

CSA-M du mercredi 08 juillet 2026

La réalité ce sont des sous-effectifs qui perdurent, des recrutements insuffisants, des charges de travail qui explosent, des restructurations en permanence, des rémunérations insuffisantes qui ne permettent toujours pas de reconnaître l'investissement des personnels. Les représentants des personnels alertent, font des propositions, argumentent sans être entendus.

C'est un profond sentiment de lassitude et de mépris qui s'installe. Pour **la CGT**, il est difficile de parler de « dialogue social » alors que les décisions sont déjà prises et que les pseudo- consultations n'infléchissent que très peu les projets de l'administration.

L'exemple le plus flagrant de ces dernières semaines concerne le toilettage du décret ASCAA ou plutôt l'occasion rêvée pour vos services de mettre fin à la possibilité d'acquiescer des droits, à partir du 1er janvier 2028, alors que des personnels sont toujours confrontés à l'amiante.

Les éléments que **la CGT** a fourni à vos équipes sont autant d'exemples concrets qui justifient que l'interdiction d'utilisation de cette fibre est loin d'être effective.

La CGT vous a fait remonter des noms d'établissements du ministère peu sont intégrés au décret et certains sont oubliés.

Aucune évolution positive, (si l'on peut la considérer comme telle lorsque l'on sait le sort des personnels exposés) n'est intégrée au projet de décret, les personnels des AIA sont pourtant concernés.

La CGT réaffirme son opposition à toute disposition qui aurait pour effet de réduire les droits des agents exposés à l'amiante. La réparation des préjudices professionnels ne peut être remise en cause au nom de considérations budgétaires.

Ce projet à l'ordre du jour du CSA-M n'est même pas soumis au vote. Alors à quoi bon s'évertuer à faire remonter les problématiques du terrain, et à ce que vivent les personnels tous les jours, si la finalité se traduit en mépris ?

Ce que revendique **la CGT** n'est ni plus ni moins que la reconnaissance de la pénibilité et pas la pérennité d'un système permettant à certains de quitter la vie active sans avoir subi aucune nuisance comme nous l'avons déjà entendu dans cette instance.



CSA-M du mercredi 08 juillet 2026

Nous avons un 2ème exemple qui concerne les discussions sur les commissions de discipline dont le texte est à l'ordre du jour de ce CSA Ministériel. Nous, représentants présents aux différentes réunions sur le sujet, avons formulé des revendications et la principale sur la sanction de niveau 2.

La CGT n'accepte pas qu'un directeur d'établissement puisse prononcer une sanction allant jusqu'à la mise à pied de 3 jours, sans que celle-ci ne soit soumise à l'étude et au vote d'une commission de discipline.

Mais peut être que ce point choque seulement notre organisation syndicale ? Si ce texte devait être validé en l'état, vous feriez le choix d'une gestion locale des personnels basée sur le stress, les pressions sous peine de sanction immédiate. Est-ce vraiment ce que votre volonté ?

Car c'est le signal qui est envoyé.

L'actualité brûlante nous impose également d'évoquer la canicule. Les épisodes de chaleur d'une intensité exceptionnelle se succèdent et deviennent malheureusement la norme conduisant le gouvernement à activer une cellule interministérielle de crise.

Pourtant dans de nombreux établissements les agents travaillent encore dans des locaux inadaptés, des ateliers surchauffés ou des bureaux où les températures dépassent les seuils acceptables.

La CGT exige que l'ensemble des mesures de prévention soient effectivement appliquées. L'adaptation des horaires, la limitation des travaux les plus pénibles pendant les pics de chaleur, l'accès permanent à l'eau potable, des locaux rafraîchis lorsque cela est possible et bien entendu l'information systématique des encadrants et des agents.

La protection de la santé des agents ne peut dépendre d'une bonne volonté locale ou des moyens disponibles ou pas !

La CGT rappelle l'obligation de l'employeur. Les mesures de prévention doivent être anticipées et applicables partout. Là encore les alertes des représentants des personnels ne peuvent plus être minimisés.

La CGT continuera pour sa part à défendre avec détermination les droits et les conditions de travail, la santé et la reconnaissance des aides personnelles.

La CGT tient à le rappeler le respect du « dialogue social » ne se mesure pas au nombre de réunions organisées mais à la capacité de l'administration à entendre les représentants des personnels et à modifier ses décisions lorsque les arguments sont fondés.



CSA-M du mercredi 08 juillet 2026

Voir les mêmes sujets revenir à chaque instance sans avancée significative, des engagements qui tardent à se concrétiser, des personnels qui ne sont pas considérés à la hauteur de leur engagement. Pour **la CGT** continuer à ignorer leurs difficultés, leurs attentes et leurs revendications serait une faute politique autant qu'une erreur de gestion.

Du 1er au 10 décembre, vont se dérouler les élections professionnelles de la Fonction Publique et donc au sein de notre ministère. Les élections blanches confirment ce vers quoi nous nous précipitons en fin d'année, une catastrophe annoncée.

C'est la raison pour laquelle **la CGT** revendique le retour au vote papier.

Moins de 30% de votants pour le scrutin du CSA-M laisse présager d'un taux de votant encore plus faible que lors des précédentes élections de 2022. Et pourtant, les administrations locales concernées ont informé, mis du matériel à disposition des personnels ciblés.

Cela ne suffit pas et **la CGT** craint que la période, qui nous sépare non pas des élections mais de l'ouverture du portail, ne permette pas de rattraper les manquements moult fois déplorés. Une fois de plus il s'agit là de dialogue social.

Surtout, parmi les personnels ayant participé au scrutin blanc, il y avait des délégués de listes, des déposants de listes, donc des personnels investis des organisations syndicales, volontaires et prêts à dépasser les points bloquants rencontrés.

C'est un vrai parcours du combattant de se connecter et de voter, il y a donc un vrai risque que l'abandon soit de mise dès la première difficulté.

Il n'est pas encore trop tard pour prendre la meilleure décision afin de favoriser la participation du plus grand nombre, vous savez bien à laquelle nous faisons référence.

Être élu dans les instances nationales, locales ou statutaires avec un taux de participation optimal a du sens. **La CGT** ne se satisfait pas de la perte de 10% de votant lors des élections de 2022 par rapport au scrutin de 2018.

Pour les élections de 2026 **la CGT** ne conçoit pas une perte identique qui ferait avoisiner le taux de participation autour des 50%.

